



Nombre de conseillers	81
En exercice	81
Présents	43
Votants par procuration	12
Absents	26
Total des votes	47

L'an deux mille vingt quatre, le seize septembre, le 16 septembre 2024 à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 10 septembre 2024 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Francis COUREL

ELUS PRESENTS :

M. LECHAPTOIS, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme GILBERT, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. TIMON, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. DUTILLOY, Mme ROSA, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, M. BURET, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. ANFRAY, M. MAUVIEUX, M. MORDANT, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISSEN, M. VETEL, M. CHARPENTIER, Mme MONTIER, M. DELONGUEMARE, M. LEBOUCHER, Mme DUHAMEL, M. MEAUDE, M. DUCLOS

ELUS ABSENTS :

M. GIRARD, M. LEROY, M. LEFRANCOIS, Mme QUESNEY, M. VALLEE, Mme BOQUET, Mme BINET, M. SWERTVAEGER, M. BAPTIST, Mme GLEMOT, Mme FOUTREL, Mme POTTIER, Mme QUEVAL, Mme BERGONZI, M. RABEL, Mme FRESSARD, M. BESSARD, M. FOU COURT, Mme VANBESSEN, M. GRARD, M. TRAVERSE, M. POULAIN, M. TOUSSAINT, Mme CACAUX, M. LEBEE, M. DROUET

PROCURATIONS :

Mme DE ANDRES à M. CANTELOUP, M. BOUCHER à M. DELONGUEMARE, Mme ROULAND à M. BISSON, M. BOUET à Mme DEFLUBE, M. DUMESNIL à M. LEBOUCHER, M. BARRE à M. MEAUDE, M. MARIE à Mme CLUZEL, Mme DUVAL à Mme ROSA, Mme MONLON à M. DUTILLOY, Mme CABOT à M. AUBE, M. DUCLOS à Mme GAUTIER, M. PLATEL à M. CHARPENTIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DUONG

N°DEL_0080_2024 Centres de Loisirs Routot, Quillebeuf sur Seine et Pont-Audemer - Activités extrascolaires et périscolaires - Tarifs

En février 2024, la Caf a effectué un contrôle sur les activités périscolaires et extrascolaire basées à Pont-Audemer, Routot et Quillebeuf.

Le rapport de ce contrôle reçu le 09 juillet 2024 pointe notamment des non-conformités dans le respect des règles de subventionnement de la CAF sur ces types d'activités.

Parmi les remarques, l'absence de mise en place d'une tarification dégressive pour les familles hors territoire pour la grille tarifaire de l'accueil de loisirs de Pont-Audemer (périscolaire et extrascolaire), et les accueils périscolaires de Pont-Audemer, est mentionnée.

Il est également indiqué l'absence de la mention de deux jours de présence obligatoires par semaine, prévue dans les règlements de structure, pour les grilles tarifaires des accueils de loisirs de Quillebeuf sur Seine (périscolaire et extrascolaire) et Routot (périscolaire).

Afin de mettre nos pratiques tarifaires en conformité contractuelle, liées aux options afférentes aux structures, il est proposé au Conseil Communautaire l'ajout d'une tarification dégressive pour les hors CCPAVR pour de l'accueil de loisirs « Le Clos Normand » (périscolaire et extrascolaire) et accueils périscolaire de Pont-Audemer. Une tarification des tranches A à D et une seconde tarification pour les

tranches E à G. Est inscrit dans cette catégorie de tarification les gens du voyage.

Il est également proposé au Conseil Communautaire d'ajouter la mention de deux jours minimum de présence obligatoire par semaine aux grilles tarifaires des accueils de loisirs de Quillebeuf sur Seine (périscolaire et extrascolaire) et Routot (périscolaire).

VU l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

CONSIDÉRANT la délibération n°70_2021 en date du 01 juillet 2021 fixant les tarifs des accueils de loisirs de Routot, Quillebeuf sur Seine et Clos Normand, et des activités extrascolaires et périscolaires ;

CONSIDÉRANT la délibération n°122_2021 en date du 15 novembre 2021 fixant les tarifs des centres de loisirs de Routot, Quillebeuf et Pont-Audemer, des activités extrascolaires et périscolaires ;

CONSIDÉRANT la lettre Circulaire CAF LC 2008-216 relative aux conditions d'attribution de la prestation de service accordée aux accueils de loisirs, de jeunes, de scoutisme, sans hébergement et qui stipule dans ses critères d'éligibilité à la prestation de service « *une accessibilité financière pour toutes les familles au moyen de Tarifications modulées en fonction des ressources* » sans distinction du lieu de résidence de la famille ;

CONSIDÉRANT la mise en place d'un nouveau logiciel à l'échelle de l'intercommunalité regroupant les activités restauration scolaire, activités péri et extra scolaires ;

CONSIDÉRANT le déploiement de activités du Relais Jeunes de Quillebeuf sur Seine ;

CONSIDÉRANT les propositions de grilles tarifaires suivantes :

Accueil de Loisirs sans Hébergement extrascolaire de Pont-Audemer (période de vacances) :

Tarifs ALSH Pont-Audemer	Tarifs habitants CCPAVR			Hors CCPAVR et gens du voyage		
	Demi-journée	Repas	Journée avec repas	Demi-journée	Repas	Journée avec repas
Tranche A < 400	2,11 €	1,21 €	5,43 €	5,27 €	5,27 €	15,81 €
Tranche B de 401 à 600	2,36 €	1,86 €	6,58 €			
Tranche C de 601 à 800	2,62 €	2,46 €	7,70 €			
Tranche D de 801 à 1200	2,83 €	3,17 €	8,83 €			
Tranche E de 1201 à 1400	3,00 €	3,92 €	9,92 €	6,32 €	6,32 €	18,96 €
Tranche F de 1401 à 1500	3,30 €	4,26 €	10,86 €			
Tranche G de > 1500	5,27 €	5,27 €	15,81 €			

* Un tarif Tranche A applicable aux familles d'accueils

Accueil de Loisirs sans Hébergement extrascolaire de Routot (période de vacances) :

Obligation de 2 jours minimum de présence par semaine	Demi-journée			Journée avec repas et goûter		
	Tarifs habitants CCPAVR			Tarifs habitants CCPAVR		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus
Ressources mensuelles <600	0,95 €	0,65 €	0,47 €	6,26 €	5,66 €	5,30 €
Ressources mensuelles 601 à 900	1,40 €	0,95 €	0,77 €	7,16 €	6,26 €	5,90 €

Ressources mensuelles 901 à 1200	1,89 €	1,25 €	0,95 €	8,14 €	6,86 €	6,26 €
Ressources mensuelles 1201 à 1500	2,34 €	1,59 €	1,18 €	9,04 €	7,54 €	6,72 €
Ressources mensuelles 1501 à 1800	2,83 €	1,89 €	1,40 €	10,02 €	8,14 €	7,16 €
Ressources mensuelles 1801 à 2100	3,28 €	2,19 €	1,67 €	10,92 €	8,74 €	7,70 €
Ressources mensuelles 2101 à 2400	3,77 €	2,49 €	1,89 €	11,90 €	9,34 €	8,14 €
Ressources mensuelles 2401 à 2700	4,22 €	2,83 €	2,12 €	12,80 €	10,02 €	8,60 €
Ressources mensuelles 2701 à 3000	4,71 €	3,13 €	2,32 €	13,78 €	10,62 €	9,00 €
Ressources mensuelles 3001 à 3300	5,16 €	3,43 €	2,60 €	14,68 €	11,22 €	9,56 €
Ressources mensuelles 3301 à 3600	5,63 €	3,77 €	2,83 €	15,62 €	11,90 €	10,02 €
Ressources mensuelles 3601 à 3900	6,10 €	4,07 €	3,03 €	16,56 €	12,50 €	10,42 €
Ressources mensuelles 3901 à 4200	6,55 €	4,37 €	3,28 €	17,46 €	13,10 €	10,92 €
Ressources mensuelles 4201 à 4500	7,04 €	4,71 €	3,51 €	18,44 €	13,78 €	11,38 €
Ressources mensuelles 4501 à 4800	7,49 €	5,01 €	3,77 €	19,34 €	14,38 €	11,90 €
Ressources mensuelles 4801 à 5100	7,98 €	5,31 €	4,00 €	20,32 €	14,98 €	12,36 €
Ressources mensuelles 5101 à 5400	8,43 €	5,63 €	4,22 €	21,22 €	15,62 €	12,80 €
Ressources mensuelles 5401 à 5700	8,92 €	5,95 €	4,45 €	22,20 €	16,26 €	13,26 €
Ressources mensuelles 5701 à 6000	9,37 €	6,25 €	4,71 €	23,10 €	16,86 €	13,78 €
Ressources mensuelles > 6000	9,85 €	6,55 €	4,94 €	24,06 €	17,46 €	14,24 €

* Prix fixe du repas : 3,72€

* Prix fixe du goûter : 0,64€

* Une majoration de 40% pour les habitants hors du territoire CCPAVR

* Aucune majoration pour les habitants du territoire Roumois

* Un tarif ressources mensuelles <600, 1 enfant applicable aux familles d'accueils

Accueil de Loisirs sans Hébergement extrascolaire de Quillebeuf (période de vacances) :

Obligation de 2 jours minimum de présence par semaine	Demi-journée			Journée avec repas et goûter		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus
Tarif ALSH Quillebeuf sur Seine						
Ressources mensuelles <600	0,86 €	0,59 €	0,44 €	6,08 €	5,54 €	5,24 €
Ressources mensuelles 601 à 900	1,16 €	0,80 €	0,59 €	6,68 €	5,96 €	5,54 €

Ressources mensuelles 901 à 1200	1,47 €	1,00 €	0,74 €	7,30 €	6,36 €	5,84 €
Ressources mensuelles 1201 à 1500	1,78 €	1,20 €	0,90 €	7,92 €	6,76 €	6,16 €
Ressources mensuelles 1501 à 1800	2,10 €	1,42 €	1,05 €	8,56 €	7,20 €	6,46 €
Ressources mensuelles 1801 à 2100	2,51 €	1,70 €	1,25 €	9,38 €	7,76 €	6,86 €
Ressources mensuelles 2101 à 2400	2,82 €	1,92 €	1,42 €	10,00 €	8,20 €	7,20 €
Ressources mensuelles 2401 à 2700	3,15 €	2,12 €	1,58 €	10,66 €	8,60 €	7,52 €
Ressources mensuelles 2701 à 3000	3,48 €	2,36 €	1,75 €	11,32 €	9,08 €	7,86 €
Ressources mensuelles 3001 à 3300	3,79 €	2,57 €	1,92 €	11,94 €	9,50 €	8,20 €
Ressources mensuelles 3301 à 3600	4,15 €	2,80 €	2,10 €	12,66 €	9,96 €	8,56 €
Ressources mensuelles 3601 à 3900	4,52 €	3,06 €	2,27 €	13,40 €	10,48 €	8,90 €
Ressources mensuelles 3901 à 4200	4,88 €	3,29 €	2,46 €	14,12 €	10,94 €	9,28 €
Ressources mensuelles 4201 à 4500	5,22 €	3,53 €	2,65 €	14,80 €	11,42 €	9,66 €
Ressources mensuelles 4501 à 4800	5,53 €	3,74 €	2,80 €	15,42 €	11,84 €	9,96 €
Ressources mensuelles 4801 à 5100	5,84 €	3,95 €	2,96 €	16,04 €	12,26 €	10,28 €
Ressources mensuelles 5101 à 5400	6,16 €	4,15 €	3,11 €	16,68 €	12,66 €	10,58 €
Ressources mensuelles 5401 à 5700	6,47 €	4,35 €	3,26 €	17,30 €	13,06 €	10,88 €
Ressources mensuelles 5701 à 6000	6,78 €	4,58 €	3,43 €	17,92 €	13,52 €	11,22 €
Ressources mensuelles > 6000	7,10 €	4,78 €	3,59 €	18,56 €	13,92 €	11,54 €

* Prix fixe du repas : 3,72€

* Prix fixe du goûter : 0,64€

* Une majoration de 40% pour les habitants hors du territoire CCPAVR

* Aucune majoration pour les habitants du territoire Roumois

* Un tarif ressources mensuelles <600, 1 enfant applicable aux familles d'accueils

Accueil péricentre de 7h à 9h et de 17h à 19 h pour les accueils de Loisirs sans Hébergement extrascolaire de Quillebeuf et de Routot (période de vacances) :

Tarif péricentre ALSH Quillebeuf sur Seine et Routot	Tarif au 1/4 d'heure		
	Habitants CCPAVR		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants
Ressources mensuelles <600	0,08 €	0,06 €	0,05 €
Ressources mensuelles 601 à 900	0,11 €	0,08 €	0,06 €

Ressources mensuelles 901 à 1200	0,13 €	0,10 €	0,07 €
Ressources mensuelles 1201 à 1500	0,16 €	0,12 €	0,09 €
Ressources mensuelles 1501 à 1800	0,19 €	0,13 €	0,11 €
Ressources mensuelles 1801 à 2100	0,22 €	0,16 €	0,12 €
Ressources mensuelles 2101 à 2400	0,25 €	0,17 €	0,13 €
Ressources mensuelles 2401 à 2700	0,28 €	0,19 €	0,15 €
Ressources mensuelles 2701 à 3000	0,31 €	0,21 €	0,16 €
Ressources mensuelles 3001 à 3300	0,33 €	0,23 €	0,18 €
Ressources mensuelles 3301 à 3600	0,36 €	0,25 €	0,19 €
Ressources mensuelles 3601 à 3900	0,39 €	0,26 €	0,21 €
Ressources mensuelles 3901 à 4200	0,42 €	0,28 €	0,22 €
Ressources mensuelles 4201 à 4500	0,45 €	0,31 €	0,23 €
Ressources mensuelles 4501 à 4800	0,48 €	0,32 €	0,25 €
Ressources mensuelles 4801 à 5100	0,50 €	0,34 €	0,26 €
Ressources mensuelles 5101 à 5400	0,54 €	0,36 €	0,28 €
Ressources mensuelles 5401 à 5700	0,57 €	0,38 €	0,29 €
Ressources mensuelles 5701 à 6000	0,60 €	0,40 €	0,31 €
Ressources mensuelles > 6000	0,63 €	0,42 €	0,32 €

* Une majoration de 40% pour les habitants hors du territoire CCPAVR

* Aucune majoration pour les habitants du territoire Roumois

* Un tarif ressources mensuelles <600, 1 enfant applicable aux familles d'accueils

Accueil de Loisirs sans Hébergement périscolaire de Pont-Audemer (mercredis en période scolaire) :

Tarifs ALSH Pont-Audemer	Tarifs habitants CCPAVR			Hors CCPAVR et gens du voyage		
	Demi-journée	Repas	Journée avec repas	Demi-journée	Repas	Journée avec repas
Tranche A < 400	2,11 €	1,21 €	5,43 €	5,27 €	5,27 €	15,81 €
Tranche B de 401 à 600	2,36 €	1,86 €	6,58 €			
Tranche C de 601 à 800	2,62 €	2,46 €	7,70 €			
Tranche D de 801 à 1200	2,83 €	3,17 €	8,83 €			
Tranche E de 1201 à 1400	3,00 €	3,92 €	9,92 €	6,32 €	6,32 €	18,96 €

Tranche F de 1401 à 1500	3,30 €	4,26 €	10,86 €			
Tranche G de > 1500	5,27 €	5,27 €	15,81 €			

* Un tarif Tranche A applicable aux familles d'accueils

Accueil de Loisirs sans Hébergement périscolaire de Quillebeuf (mercredis en période scolaire) :

Obligation de 2 jours minimum de présence par semaine	Demi-journée			Journée avec repas et goûter		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus
Tarif ALSH Quillebeuf sur Seine						
Ressources mensuelles <600	0,86 €	0,59 €	0,44 €	6,08 €	5,54 €	5,24 €
Ressources mensuelles 601 à 900	1,16 €	0,80 €	0,59 €	6,68 €	5,96 €	5,54 €
Ressources mensuelles 901 à 1200	1,47 €	1,00 €	0,74 €	7,30 €	6,36 €	5,84 €
Ressources mensuelles 1201 à 1500	1,78 €	1,20 €	0,90 €	7,92 €	6,76 €	6,16 €
Ressources mensuelles 1501 à 1800	2,10 €	1,42 €	1,05 €	8,56 €	7,20 €	6,46 €
Ressources mensuelles 1801 à 2100	2,51 €	1,70 €	1,25 €	9,38 €	7,76 €	6,86 €
Ressources mensuelles 2101 à 2400	2,82 €	1,92 €	1,42 €	10,00 €	8,20 €	7,20 €
Ressources mensuelles 2401 à 2700	3,15 €	2,12 €	1,58 €	10,66 €	8,60 €	7,52 €
Ressources mensuelles 2701 à 3000	3,48 €	2,36 €	1,75 €	11,32 €	9,08 €	7,86 €
Ressources mensuelles 3001 à 3300	3,79 €	2,57 €	1,92 €	11,94 €	9,50 €	8,20 €
Ressources mensuelles 3301 à 3600	4,15 €	2,80 €	2,10 €	12,66 €	9,96 €	8,56 €
Ressources mensuelles 3601 à 3900	4,52 €	3,06 €	2,27 €	13,40 €	10,48 €	8,90 €
Ressources mensuelles 3901 à 4200	4,88 €	3,29 €	2,46 €	14,12 €	10,94 €	9,28 €
Ressources mensuelles 4201 à 4500	5,22 €	3,53 €	2,65 €	14,80 €	11,42 €	9,66 €
Ressources mensuelles 4501 à 4800	5,53 €	3,74 €	2,80 €	15,42 €	11,84 €	9,96 €
Ressources mensuelles 4801 à 5100	5,84 €	3,95 €	2,96 €	16,04 €	12,26 €	10,28 €
Ressources mensuelles 5101 à 5400	6,16 €	4,15 €	3,11 €	16,68 €	12,66 €	10,58 €
Ressources mensuelles 5401 à 5700	6,47 €	4,35 €	3,26 €	17,30 €	13,06 €	10,88 €
Ressources mensuelles 5701 à 6000	6,78 €	4,58 €	3,43 €	17,92 €	13,52 €	11,22 €
Ressources mensuelles > 6000	7,10 €	4,78 €	3,59 €	18,56 €	13,92 €	11,54 €

* Prix fixe du repas : 3,72€

* Prix fixe du goûter : 0,64€

* Une majoration de 40% pour les habitants hors du territoire CCPAVR

* Aucune majoration pour les habitants du territoire Roumois

* Un tarif ressources mensuelles <600, 1 enfant applicable aux familles d'accueils

Accueil péricentre de 7h à 9h et de 17h à 19 h pour l'accueil de Loisirs sans Hébergement périscolaire de Quillebeuf (mercredi en période scolaire) :

Tarif péricentre ALSH Quillebeuf sur Seine	Tarif au 1/4 d'heure		
	Habitants CCPAVR		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants
Ressources mensuelles <600	0,08 €	0,06 €	0,05 €
Ressources mensuelles 601 à 900	0,11 €	0,08 €	0,06 €
Ressources mensuelles 901 à 1200	0,13 €	0,10 €	0,07 €
Ressources mensuelles 1201 à 1500	0,16 €	0,12 €	0,09 €
Ressources mensuelles 1501 à 1800	0,19 €	0,13 €	0,11 €
Ressources mensuelles 1801 à 2100	0,22 €	0,16 €	0,12 €
Ressources mensuelles 2101 à 2400	0,25 €	0,17 €	0,13 €
Ressources mensuelles 2401 à 2700	0,28 €	0,19 €	0,15 €
Ressources mensuelles 2701 à 3000	0,31 €	0,21 €	0,16 €
Ressources mensuelles 3001 à 3300	0,33 €	0,23 €	0,18 €
Ressources mensuelles 3301 à 3600	0,36 €	0,25 €	0,19 €
Ressources mensuelles 3601 à 3900	0,39 €	0,26 €	0,21 €
Ressources mensuelles 3901 à 4200	0,42 €	0,28 €	0,22 €
Ressources mensuelles 4201 à 4500	0,45 €	0,31 €	0,23 €
Ressources mensuelles 4501 à 4800	0,48 €	0,32 €	0,25 €
Ressources mensuelles 4801 à 5100	0,50 €	0,34 €	0,26 €
Ressources mensuelles 5101 à 5400	0,54 €	0,36 €	0,28 €
Ressources mensuelles 5401 à 5700	0,57 €	0,38 €	0,29 €
Ressources mensuelles 5701 à 6000	0,60 €	0,40 €	0,31 €
Ressources mensuelles > 6000	0,63 €	0,42 €	0,32 €

* Une majoration de 40% pour les habitants hors du territoire CCPAVR

* Aucune majoration pour les habitants du territoire Roumois

* Un tarif ressources mensuelles <600, 1 enfant applicable aux familles d'accueils

Accueils éducatifs et périscolaires affiliés à la compétence scolaire portée par la CCPAVR (hors Quillebeuf sur Seine et Bouquelon) :

Tarif périscolaire	Tarif au 1/4 d'heure	
	Habitants CCPAVR	Hors CCPAVR
Tranche A < 400	0,09 €	0,34 €
Tranche B de 401 à 600	0,14 €	
Tranche C de 601 à 800	0,18 €	
Tranche D de 801 à 1200	0,22 €	
Tranche E de 1201 à 1400	0,26 €	0,41 €
Tranche F de 1401 à 1500	0,31 €	
Tranche G de > 1500	0,34 €	

* Un tarif Tranche A applicable aux familles d'accueils du territoire CCPAVR

* Un tarif Tranche G applicable aux gens du voyage

Accueils périscolaires de Bouquelon et Quillebeuf sur Seine affiliés à la compétence scolaire portée par la CCPAVR :

Tarif périscolaire Quillebeuf et Routot	Tarif au 1/4 d'heure		
	Habitants CCPAVR		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus
Ressources mensuelles <600	0,08 €	0,07 €	0,05 €
Ressources mensuelles 601 à 900	0,11 €	0,09 €	0,07 €
Ressources mensuelles 901 à 1200	0,14 €	0,11 €	0,08 €
Ressources mensuelles 1201 à 1500	0,17 €	0,13 €	0,10 €
Ressources mensuelles 1501 à 1800	0,20 €	0,16 €	0,11 €
Ressources mensuelles 1801 à 2100	0,23 €	0,18 €	0,13 €
Ressources mensuelles 2101 à 2400	0,26 €	0,19 €	0,14 €
Ressources mensuelles 2401 à 2700	0,29 €	0,23 €	0,16 €
Ressources mensuelles 2701 à 3000	0,32 €	0,25 €	0,17 €
Ressources mensuelles 3001 à 3300	0,36 €	0,28 €	0,19 €
Ressources mensuelles 3301 à 3600	0,39 €	0,30 €	0,20 €
Ressources mensuelles 3601 à 3900	0,43 €	0,33 €	0,22 €
Ressources mensuelles 3901 à 4200	0,46 €	0,35 €	0,23 €
Ressources mensuelles 4201 à 4500	0,49 €	0,37 €	0,25 €
Ressources mensuelles 4501 à 4800	0,52 €	0,39 €	0,26 €
Ressources mensuelles 4801 à 5100	0,55 €	0,42 €	0,29 €
Ressources mensuelles 5101 à 5400	0,58 €	0,43 €	0,30 €
Ressources mensuelles 5401 à 5700	0,61 €	0,46 €	0,32 €
Ressources mensuelles 5701 à 6000	0,64 €	0,49 €	0,33 €

Ressources mensuelles > 6000	0,67 €	0,51 €	0,35 €
------------------------------	--------	--------	--------

- * Prix fixe du goûter : 0,64€
- * Une majoration de 40% pour les habitants hors du territoire CCPAVR
- * Aucune majoration pour les habitants du territoire Roumois
- * Un tarif ressources mensuelles <600, 1 enfant applicable aux familles d'accueils

Tarif séjours, camps, mini camps pour l'enfance et la jeunesse

Deux forfaits journaliers sont déterminés. Le nombre de jours de l'activité (séjours, camps, mini-camps...) définit le tarif global (ex : 5 jours de camps X 20,40€ = 102,00€).

Ces forfaits journaliers comprennent les repas, les nuitées, l'encadrement, le transport, les activités et animations.

Une distinction est appliquée entre les deux tarifs :

- Un tarif de base (accessible à tous les jeunes),
- Un tarif réduit aux jeunes acteurs dans la construction du projet de séjours, camps, mini-camp. Ceci entend que le jeune s'implique, participe aux différents temps de préparation lié au projet. L'animatrice référente appréciera le degré d'implication des jeunes selon une échelle d'évaluation (outil présenté aux jeunes).

Tarif séjour, camps, mini-camps	Par jour
Forfait journalier	20,40 €
Forfait journalier des jeunes acteurs	15,30 €

- * Pour le public du Relais Jeunes, le forfait annuel de 20€ sera appliqué.

Tarif du Relais Jeunes

Ce tarif est applicable aux jeunes fréquentant la structure du Relais Jeunes

Adhésion annuelle	20 €
--------------------------	------

Pour les sorties, un tarif est appliqué aux participants comme suit :

Tarifs sortie Relais Jeunes Quillebeuf sur Seine	Catégorie applicable selon le coût pour la collectivité	Habitant CCPAVR
		Tarif applicable
Sortie de catégorie A	de 2,00€ à 7,50€	4,64 €
Sortie de catégorie B	de 7,50€ à 11,50€	6,70 €
Sortie de catégorie C	de 11,50€ à 16,50€	10,82 €
Sortie de catégorie D	de 16,50€ à 21,50€	15,97 €
Sortie exceptionnelles	à partir de 21,50€	21,12 €

- * Prix fixe du repas : 3,72€
- * Prix fixe du goûter : 0,64€
- * Une majoration de 40% pour les habitants hors du territoire CCPAVR
- * Aucune majoration pour les habitants du territoire Roumois

Tarif jeunesse (à partir du collège jusque 17 ans) pour les actions délocalisées sur les communes de Manneville et de Routot

Ces tarifs concernent les actions nouvelles déployées sur les communes de Manneville sur Risle et de Routot.

Ces tarifs seront applicables aux familles dès lors que les actions prendront de l'ampleur. Les élus concernés par la délégation valideront le moment de l'activation de ce forfait, à partir de l'évaluation des fréquentations, du nombre de jeunes participants aux actions délocalisées.

Si les jeunes de ces communes fréquentent le Relais Jeunes, le forfait du Relais jeunes sera alors appliqué.

Adhésion annuelle aux actions délocalisées	10 €
---	------

Pour les sorties, un tarif est appliqué aux participants comme suit :

Tarifs sortie actions délocalisées (Manneville et Routot)	Catégorie applicable selon le coût pour la collectivité	Habitant CCPAVR
		Tarif applicable
Sortie de catégorie A	2,00€ à 7,50€	4,64 €
Sortie de catégorie B	de 7,50€ à 11,50€	6,70 €
Sortie de catégorie C	de 11,50€ à 16,50€	10,82 €
Sortie de catégorie D	de 16,50€ à 21,50€	15,97 €
Sortie exceptionnelles	à partir de 21,50€	21,12 €

* Prix fixe du repas : 3,72€

* Prix fixe du goûter : 0,64€

* Une majoration de 40% pour les habitants hors du territoire CCPAVR

* Aucune majoration pour les habitants du territoire Roumois

*Le Conseil Communautaire décide,
Après en avoir délibéré*

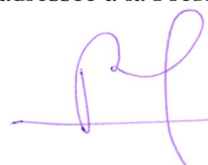
A l'unanimité,

- **D'ADOPTER** les tarifs des tableaux ci-dessus à compter du 16 septembre 2024.

Pont-Audemer, le 16 septembre 2024

le Président

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL